



CIRCULAIRE N° 7

SOMMAIRE

§ Permanences mutations

Les mercredis 7, 14 et 21 janvier de 14h00 à 17h00

§ Débat sur l'école :

Envoyez vos comptes rendus

§ Gel des salaires :

A.G. le 14 janvier à 17h00 à la Bourse du travail

§ Carte scolaire:

- 198 équivalents temps pleins dans l'académie

§ Annexe:

Affichette: "Le SNES sur Internet"

La section départementale vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

PERMANENCES MUTATIONS

Une permanence sur les mutations sera tenue les trois premiers mercredis de janvier de 14h00 à 17h00 au local du SNES, à la Bourse du travail. Un commissaire paritaire sera présent pour répondre à vos questions.

DÉBAT SUR L'ÉCOLE

Le débat sur l'École a eu lieu en de nombreux endroits. Certains établissements ont fait le choix du boycott, comme le lycée *Alain Colas* mais, dans d'autres établissements, le débat a eu lieu. La section départementale a décidé de collecter vos comptes rendus. Envoyez vos documents par courrier ou par courriel (snes-nievre@wanadoo.fr).

RÉACTION FACE AU GEL DES SALAIRES

Les organisations syndicales nivernaises CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC et CGC appellent à une assemblée générale départementale unitaire

le mercredi 14 janvier à 17h00 au 7ème étage de la Bourse du Travail à Nevers
pour débattre des modalités d'action.

CARTE SCOLAIRE

Notre académie sera mise à la saignée, pour la deuxième année consécutive. La suppression de 198 emplois en collège et lycée aura des effets désastreux sur les conditions de travail, de formation et d'affectation des personnels.

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental
Abdelatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET,
Anne LAPLANCHE, Michel ROUGIER